



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P231_2020

Date : 26/06/2020

OBJET : Fournitures de carburants et d'AdBlue à la pompe par cartes accréditives pour les besoins du parc automobile des Pôles de Proximité de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve et de la Hague

Exposé

La fourniture de carburant pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération a fait l'objet d'un premier appel d'offres en 2017, attribués en 2018 ; certains lots avaient été déclarés infructueux.

Au regard de l'analyse des besoins, un appel d'offres ouvert a été lancé le 7 décembre 2019 pour y répondre.

Les prestations sont réparties en 2 lots traités chacun en marchés séparés sous la forme d'accords-cadres mono-attributaires sans montant minimum ou maximum de commande :

- Lot 1 : Fourniture de carburants et d'AD Blue à la pompe pour les Pôles de Proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve
- Lot 2 : Fourniture de carburants et d'AD Blue à la pompe pour le Pôle de Proximité de la Hague

Au terme de l'analyse et du classement des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 6 mai 2020, a attribué à l'unanimité les accords-cadres pour :

- le lot 1 à la société TOTAL MARKETING France – 92029 NANTERRE
- le lot 2 à la société FLEET PRO SAS – 92240 MALAKOFF

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Considérant la décision prise à l'unanimité par la CAO lors de la séance du 6 mai 2020,

Décide

- **De signer** les accords-cadres avec la société suivante :
 - Lot n° 1 : Fourniture de carburants et d'AD Blue à la pompe pour les Pôles de Proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve avec la société TOTAL MARKETING France (562 Avenue du Parc de l'Île - 92029 NANTERRE)
 - Lot n° 2 : Fourniture de carburants et d'AD Blue à la pompe pour le Pôle de Proximité de la Hague avec la société FLEET PRO S.A.S (Immeuble Columbus - 166/180 boulevard Gabriel Péri - 92240 MALAKOFF cedex) mandataire du groupement avec la société EDENRED
- **De dire** que les crédits sont et seront inscrits aux budgets principaux et annexes – Chapitre 011 (Charges à caractère général),
- **De dire** que les accords-cadres débutent à compter de leur notification pour s'achever au 31/12/2020, ils peuvent ensuite être reconduits une fois, pour une période d'un an. Les accords-cadres courent donc possiblement jusqu'au 31/12/2021,
- **D'autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

Jean-Louis Valentin